Reuven Amitai, Christoph Cluse (éd.),
Slavery and the Slave Trade in the Eastern Mediterranean (c. 1000–1500 ce)

Turnhout, Brepols, 2017, 487 p.
ISBN : 9782503570198

Mots-clés : commerce des esclaves, mamelouks, mer Noire, croisades

Keywords: slave trade, mamluks, Black Sea, crusades

Issu d'un colloque organisé en 2009 et d'un programme de recherches sur l'esclavage centré sur la région de la mer Noire, ce volume réunit des spécialistes du monde islamique, notamment des Mamelouks, de Byzance, et des historiens travaillant sur le commerce des esclaves par les marchands latins, principalement génois et vénitiens, mais aussi catalans. L'objectif est de comprendre, à travers la diversité des acteurs, la mise en place de normes et de pratiques régissant ce commerce, ceci dans une démarche interculturelle qui cherche à établir des comparaisons, à repérer d'éventuelles connections entre les différentes pratiques, et à mieux comprendre les réseaux d'approvisionnement en esclaves à l'échelle méditerranéenne. Cela invite à prendre en compte la pluralité des contextes, dans l'Europe latine, à Byzance, dans le monde musulman mais aussi, même s'il est moins connu, dans les régions dominées par les Mongols.

L'esclavage est largement admis par le christianisme, l'islam et le judaïsme, mais avec une interdiction ou au moins une réticence à asservir ses coreligionnaires. Kurt Franz, à partir du droit musulman, montre cependant une diversité de statuts, dont seul, selon lui, l'esclavage domestique peut être considéré comme conforme au droit, à la différence de l'esclavage agricole, très minoritaire à l'exception du cas particulier (et critiqué à l'époque) des Zanj, ou de l'esclavage militaire qui est temporaire. Miriam Frenkel souligne, à partir des documents de la Geniza, que si les juifs ont pu se livrer au trafic servile, celui-ci recule entre le XIe et le XIIIe siècle pour ne plus concerner que des échanges à petite échelle. Le rôle des chrétiens dans ce commerce est mieux documenté pour cette période, et l'interdiction de principe d'asservir des coreligionnaires est plus ou moins respectée, des Grecs ou des coptes faisaient l'objet d'un commerce par les Latins, mais aussi par des Byzantins (et même des clercs). Le caractère mouvant de cette interdiction est confirmé par Georg Christ qui fait remarquer que certains *fuqaḥā'* considèrent que des musulmans noirs africains étaient esclaves en raison de leur passé « généalogique » comme non-musulmans, et lorsque le Sénat de Venise renouvelle en 1420 l'interdiction d'achat d'esclaves sujets du sultan mamelouk, musulmans ou non, il n'inclut pas les *saracenos nigros*, « conformément à la coutume ». Il n'en reste pas moins que ces réticences à asservir ses coreligionnaires donnent aux régions périphériques, considérées comme païennes, toute leur importance comme réservoirs de populations serviles. Les espaces en arrière de la mer Noire sont dès lors, avant le grand essor de la traite africaine, les principaux pourvoyeurs en esclaves, avec la guerre et la piraterie. Le dernier quart du XIIIe siècle apparaît alors comme le moment où la « révolution esclavagiste » (Henri Bresc) se traduit par la mise en place de normes et de pratiques permettant les échanges entre mondes chrétiens et musulmans.

À première vue, en effet, ces échanges semblent impossibles en raison de la différentiation religieuse, mais aussi de la dimension stratégique des esclaves lorsque ceux-ci servent dans les armées, ce qui est le cas pour les mamelouks. Norman Housley montre cependant que, au-delà même d'une certaine *realpolitik*, bien connue, menée par les puissances et autorisant les relations diplomatiques et commerciales avec les pays musulmans, les autorités religieuses et jusqu'aux papes admettent que, dans certaines conditions, ces relations sont licites. Il montre ainsi l'opposition entre la position d'Innocent IV, qui admet le droit des musulmans à vivre en paix sur leurs terres s'ils ne contreviennent pas à la loi naturelle et n'empêchent pas les conversions, et celle de Henry de Segusio qui considère leur souveraineté comme illégitime par nature. Ce débat, qui se poursuit jusqu'à la fin du Moyen Âge au moins, offre une certaine souplesse dans l'application des interdits pontificaux sur le commerce avec les infidèles et rend possible une normalisation des relations avec les musulmans, justifiée par des arguments juridiques, politiques et économiques. Calixte III peut ainsi, la même année 1456, successivement considérer comme relevant de la guerre juste les attaques contre les marchands commerçant avec les musulmans puis les dénoncer comme actes de piraterie. Surtout, l'inclusion des esclaves parmi les marchandises interdites à la vente aux musulmans se fait très progressivement, et tardivement. Christoph Cluse montre ainsi que le commerce des jeunes mamelouks n'est pas mentionné dans les décrets conciliaires ou les collections de droit canon. Mais la perte des États latins et le rôle de l'esclavage militaire dans le sultanat mamelouk amènent à une réflexion sur la licéité de ce commerce, dans le contexte de la nouvelle stratégie du *passagium particulare* qui prévoit un blocus des côtes syriennes et égyptiennes. Son analyse des traités de récupération de la Terre Sainte à partir de 1291 souligne que dès celui de

BCAI 36 (2022) Reuven Amitai, Christoph Cluse (éd.): Slavery and the Slave Trade in the Eastern Mediterranean (c. 1000–1500 ce), recensé par Dominique Valérian
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

Fidence de Padoue, écrit entre 1291 et 1292, la question des esclaves transportés en Égypte est abordée, puisqu'en 1305 Raymond Lull dénonce les chrétiens traitres qui les vendent aux musulmans, mais que ce n'est que dans un traité anonyme, daté d'entre 1289 et 1308, que, pour la première fois, les esclaves sont cités parmi les marchandises devant être interdites.

Le commerce le mieux connu est cependant celui qui se fait en direction de l'Europe, sur les navires chrétiens. Ernest Marcos Hierro souligne le rôle de la compagnie catalane et de ses razzias dévastatrices en Grèce dans l'approvisionnement de l'Europe en esclaves, au point d'épuiser rapidement les ressources disponibles, Thèbes devenant le principal marché d'esclaves de la région, notamment en direction de la Crète vénitienne. Mais ce sont surtout Gênes et Venise qui organisent, à grande échelle, le commerce à partir de leurs comptoirs en mer Noire. Michel Balard pour Gênes et Danuta Quirini-Popławska pour Venise montrent l'ampleur du trafic depuis Caffa ou Trébizonde vers l'Europe, à partir des années 1261 pour Gênes et du XIVe siècle pour Venise, jusqu'aux conquêtes ottomanes après 1425 et surtout 1453, quand le passage du Bosphore n'est plus contrôlé par les chrétiens. Gênes devient à cette époque un marché majeur qui redistribue les esclaves, très majoritairement originaires des steppes en arrière de la mer Noire, dans son arrière-pays mais aussi vers la Catalogne ou Majorque. Le trafic est tel qu'il doit être réglementé, avec la création en 1313 de l'*Officium Gazarie* qui prend des mesures pour limiter notamment le nombre d'esclaves par navire. Les esclaves occupent alors une place importante dans les sociétés urbaines, mais pour un usage principalement domestique qui privilégie très largement les femmes, utilisées parfois comme concubines ou nourrices – à l'exception de la Sicile et des plaines catalanes où les esclaves sont employés pour les travaux agricoles, notamment la culture du sucre.

Il n'en est pas de même des exportations d'esclaves vers l'Égypte et la Syrie, qui concernent principalement des hommes destinés à devenir mamelouks. Cela pose la question, au cœur de l'ouvrage, des acteurs et des routes du commerce menant les esclaves depuis les régions pontiques vers le sultanat mamelouk. Si le commerce en direction de l'Europe est maintenant bien connu, grâce aux riches archives latines, celui qui se faisait avec la Syrie et l'Égypte pose de nombreuses questions. Plusieurs articles discutent ainsi la thèse proposée par Andrew Ehrenkreutz[1], qui insiste sur le rôle du commerce des esclaves dans le jeu diplomatique régional qui pousse à des alliances entre les Khāns de la Horde d'Or, Byzance, les Mamelouks, dans une commune opposition aux Ilkhanides, et Gênes dont les marchands auraient été les principaux pourvoyeurs d'esclaves pour l'Égypte et la Syrie, transportés sur leurs navires depuis Caffa en passant par le Bosphore. Le rôle de Gênes, souvent dénoncé dans les projets de croisade, est tout d'abord à reconsidérer. Ainsi le traité de 1290 entre Gênes et Qalāwūn, dans sa version arabe uniquement, mentionne bien ce commerce, mais par des musulmans. Une partie de ce trafic devait certainement être caché, Venise l'interdisant officiellement en 1313, et Gênes en 1316, alors qu'une police des mers s'organise sous l'égide de la papauté et des Hospitaliers de Rhodes. Les résultats sont cependant mitigés, et les instructions secrètes de 1394 au consul vénitien de Tana et aux capitaines de galées précisent que le transport des esclaves doit être fait aussi prudemment et secrètement que possible, surtout si la destination est l'Égypte. Il n'en demeure pas moins que les premières mentions de Génois expédiant des esclaves vers le sultanat mamelouk n'apparaissent pas avant le début du XIVe siècle, à la fois dans les sources arabes et latines et, à partir de 1442, ce commerce est pris en main par des Turco-Tatars. Par ailleurs Jenia Yudkevich souligne que les Génois côtoient des marchands musulmans, et que les navires du sultanat ont aussi joué un rôle important dans le transport des esclaves, le traité de 1281 entre Qalāwūn et Michel VIII leur accordant la liberté de circulation dans le Bosphore. Enfin les sultans ont veillé à diversifier les sources d'approvisionnement, jusque dans les territoires contrôlés par les Ilkhanides lorsque les tensions s'affaiblissent entre les deux États. D'une manière générale, les itinéraires des marchands d'esclaves doivent être reconsidérés et nuancés. Annika Stello montre, en particulier, à partir des registres de la *Massaria* de Caffa entre 1374 et 1446/7, que le volume des exportations (entre 180 et 600 esclaves par an) était très insuffisant par rapport aux besoins du sultanat mamelouk. Surtout, la plus grande partie était expédiée vers la rive méridionale de la mer Noire et les ports comme Sinope (par des Génois et des Égyptiens mais aussi des Grecs et d'autres habitants de la région du Pont). De là, les esclaves étaient transportés par terre à travers l'Anatolie avant d'être à nouveau embarqués à destination de la Syrie et de l'Égypte, peut-être sur des navires de Génois installés en Chypre. Il convient donc de nuancer le schéma proposé par Ehrenkreutz d'une stratégie concertée des puissances régionales, qui poussent au contraire, pour certaines d'entre elles au moins, à interdire ou au moins à dissimuler ce commerce, et souligner la diversité, à la fois des

(1) Andrew S. Ehrenkreutz, "Strategic Implications of the Slave Trade between Genoa and Mamluk Egypt in the Second Half of the Thirteenth Century", *The Islamic Middle East 700–1900: Studies in Economic and Social History*, éd. Abraham L. Udovitch, Princeton, Darwin Press, 1981, p. 335–345.

BCAI 36 (2022) Reuven Amitai, Christoph Cluse (éd.): Slavery and the Slave Trade in the Eastern Mediterranean (c. 1000–1500 ce), recensé par Dominique Valérian
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

acteurs impliqués dans ce commerce, et des itinéraires empruntés par les esclaves en direction du sultanat mamelouk.

Cet ouvrage collectif ne dissimule pas les difficultés à étudier le commerce des esclaves en Méditerranée occidentale, avec des sources qui le masquent en partie volontairement, pas plus que les lacunes de nos connaissances, notamment pour ce qui se passe en arrière de la mer Noire. Il contribue cependant, en croisant les données de spécialistes de Byzance, du monde latin et de l'espace mamelouk, à comprendre de manière plus fine ce commerce qui, comme le rappelle Michel Balard, « constitue dans les derniers siècles du Moyen Âge un des trafics les plus lucratifs », poussant à s'affranchir, au moins en partie, des discours de différentiation religieuse souvent mis en avant.

Dominique Valérian
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
UMR 8767 Orient & Méditerranée

BCAI 36 (2022) Reuven Amitai, Christoph Cluse (éd.): Slavery and the Slave Trade in the Eastern Mediterranean (c. 1000–1500 ce), recensé par Dominique Valérian
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net